



La Gazette du Vézier

17 mars 2014

N° 142

A vos agendas

Dimanche 23 et 30 mars Elections municipales

Elections des conseillers municipaux

Dimanche 23 mars 2014, vous allez élire le nouveau conseil municipal.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00. Le dépouillement aura lieu à partir de 18h00.

Une liste de 12 noms vous sera proposée. Vous devrez élire 11 conseillers. Il faudra rayer au moins un nom sur la liste (ne pas rayer de nom revient à rayer le dernier nom).

ATTENTION : Nouveauté, seuls les candidats déclarés en préfecture pourront être élus.

Un nom ajouté annule votre vote.

Voter est un droit et un devoir de citoyen.

AUTRE NOUVEAUTE : Pour voter, y compris dans des petites communes comme la notre une pièce d'identité est obligatoire :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte vitale avec photo
- Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État
- Livret de circulation, délivré par le préfet
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité

Mairie du Vézier : permanence tous les lundi de 14h00 à 19h30
(élu de 18h00 à 19h30)

tél. : 09 60 00 20 44 - fax : 03 26 81 94 26

Maire : 03 26 81 94 13 ou 06 88 83 18 11

adresse électronique : mairie.vezier@orange.fr

Site : <http://vezier.jimdo.com>

Liste de diffusion : vezier@yahoogroupes.fr

